PRINCIPES ET METHODES

COMMUNS POUR LA REDACTION DES CATALOGUES.

Nous convenons tous des inconvénients que présente l'absence de tout accord dans la rédaction des catalogues.

Avant de présenter les observations qui suivent on tient à affirmer que le premier principe est de ne point imposer ce qu'on appelle aujourd'hui un "système standard". Rien ne peut être plus contraire à l'esprit même de notre activité. Mais la diversité n'a rien de commun avec la confusion.

Traductions -

Deux points sont à considérer : les capacités du traducteur et le vocabulaire.

A) Traducteur :

Les exemples de bévues ou de manque de culture chez les traducteurs sont innombrables. "Chalands sur la Seine" devient " Customers on the Seine", "The death of Simon Magus" de Benozzo Gozzoli n'est pas traduit "La mort de Simon le Magicien" ni "Queen Henrietta Maria" par "Henriette de France". Il faut néanmoins conserver une traduction imparfaite devenue traditionnelle. "Le bon Larron" ou bien "Les noces de Figaro" pour l'oeuvre de Mozart ou "La Flûte enchantée" ...

B) Vocabulaire :

Il faudrait composer et adopter des lexiques bilingues du termes techniques. Plus loin, on reprendra cette question sous un autre aspect.

On doit ici signaler les causes évidentes de confusion que finirait pas provoquer le refus de "baptiser" les oeuvres par un dédain un peu ostentatoire du "sujet". Le seul titre "peinture" promet aux critiques des journées d'investigations et de tumultueuses querelles d'attribution.

Répondre en citant toutes les "saintes-familles", toutes les "baigneuses" ne nous convaincra pas. [illegible] sur l'[illegible] par Vasari. En musicologie où il existe un double numérotage par genre et par "opus" on a fini par adopter des titres.

Les divergences de l'identification pour les tableaux mentionnés par Vasari s'appliquent presque toujours à des ouvrages disparus

Détails pratiques -

A) emploi exclusif ou simultané du système métrique.

/....

En dehors des arguments habituels en l'espèce, on soulignera que la grande majorité des oeuvres d'art viennent du pays où le système métrique est en usage.

2°/ pour la police internationale c'est le seul système efficace (qu'il s'agisse de vol ou de faux)

3°) à partir des divisions en quart ou huitième d'Inches, il est constant que l'on se contente d'à peu près.

B) Mesurer les tableaux, autant que possible, non à l'intérieur du cadre, mais le long du bord extérieur du châssis. Pour les " Tondo" "Ovales" etc.. prendre les diamètres ou axes à partir de ce bord du châssis. Indiquer au besoin si la peinture ne couvre pas toute la surface.

C) Indiquer toujours les dimensions dans le même ordre. même Longueur puis hauteur. Ceci semble préférable parce que si l'on n'a pas une échelle on peut, à l'aide de repères, contrôler la première mesure. de façon approximative.

On devrait adopter les termes d'Horizontale et de Verticale pour éviter toute confusion. Peut-être même y aurait-il avantage à employer un signe ou une lettre,

ceci s'applique à tous les objets à deux dimensions.

D) Pour les sculptures, céramiques livres ~~précieux~~, c~~éramiques~~, il ~~y~~ serait ~~aurait avantage~~ utile de connaître le poids, du moins dans les inventaires des collections publiques, les "corpus".

E) Puisque nous considérons ici les vols, les faux, afin d'en diminuer les chances, demandons aux artistes de dater leurs oeuvres et ne trouvons point indignes de notre fonction de le leur rappeler dans nos comptes-rendus.

CATALOGUES.

Il faudrait considérer maintenant la forme de nos relations avec l'U.N.E.S.C.O. Mais On ne peut traiter ici ce vaste problème. Nous avons posé comme admis que nous sommes les "inventeurs" ou les "producteurs" et l'U.N.E.S.C.O. "l'organisateur" ou "l'intermédiaire".

A) Reproduire sous un format, avec une présentation et selon une classification identiques les catalogues des expositions officielles par le terme "officiel" on entend ce qu'on désigne en France par l'expression "d'utilité publique".

/...

B) AVANT d'arriver à cette solution "idéale", notre union internationale doit organiser, dès sa formation, un centre de documentation qui publiera un index alphabétique et analytique des catalogues avec un système de références commun.

C) Il faut établir un dictionnaire de la terminologie technique.

Exemples :

Pour une peinture déterminer le support (bois, toile, etc..) les moyens (huile, aquarelle, détrempe, lavis, etc..)
Pour une gravure, différencier eau forte, pointe sèche, espèces des bois et des tailles ... pour les lithographies définir, aquatinte, mezzo, tinte, etc...

c'est d'ailleurs le travail préalable à la composition des lexiques bilingues dont on a parlé.

D) Références :

Système commun d'abréviations pour désigner les grands répertoires ou les principales publications, de même que les ouvrages qui s'appliquent à des cas identiques. Exemples ... catalogue de la vente posthume, inventaire des objets d'art, état des feuilles de etc. ..

Bien que cela ne concerne pas strictement la rédaction des catalogues, on pense que le moyen le plus pratique de réaliser l'unité de méthode souhaitée est d'établir un Calendrier des expositions.

Les organisateurs préviendraient notre commission de documentation et, grâce à ces contacts on pourrait, peu à peu, substituer un peu d'harmonie au désordre actuel.

G.M. Michel DRUCKER